

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE CROZANT (Creuse) PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023



☒ *Conseils Municipaux / PV du 11.04.2023*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni le 11 avril 2023 à 18 h 00 en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. Didier LAVAUD, Maire.

Secrétaire de séance : Bertrand MICARD

Membres : 11

Présents : 6

Votants : 9 (Jean-Claude BOUCHAUD a donné procuration à Daniel DARD, Frédéric LASNIER a donné procuration à Patrice BERNARD et Sandrine LABERGERE a donné procuration à Danielle PRUDHOMME)

Absents : 5 (Jean-Claude BOUCHAUD, Franck PERIOT, Frédéric LASNIER, Bertrand CHAPUT et Sandrine LABERGERE)

Quorum : 6 (atteint)

Après approbation du procès-verbal de la séance du 14 janvier 2023, on passe à l'ordre du jour.

Ordre du jour

- BUDGET COMMUNE

Vote du compte de gestion 2022

Vote du compte administratif 2022

Affectation du résultat 2022

Vote des taxes locales

Vote du Budget Primitif 2023

- BUDGET ASSAINISSEMENT

Vote du compte de gestion 2022

Vote du compte administratif 2022

Affectation du résultat 2022

Vote des montants de la redevance 2023

Vote du Budget Primitif 2023

- BUDGET LOTISSEMENT

Vote du compte de gestion 2022

Vote du compte administratif 2022

Affectation du résultat 2022

Vote du Budget Primitif 2023

- SUBVENTIONS 2023

- Délégation à l'exécutif pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres

- AMAC 23 : Contribution 2023

- EPICERIE « Le Petit Marché » et LOGEMENT : révision des loyers au 01.04.2023

- CAMPING : devis pour l'agrandissement du bureau accueil (lingerie)

- RIFSEEP : mise en place et critères d'attribution du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, Expertise et Engagement Professionnel) pour les agents de maîtrise

- AMENAGEMENT DU BOURG : désignation du maître d'œuvre

- Vente d'une partie de terrain au Département de la Creuse : parcelle C 1987 (Les Justices)

- Affaires diverses

• **BUDGET COMMUNE : vote du compte de gestion 2022**

Présentation du compte de gestion 2022 du budget communal indiquant un excédent de 2 972.25 € en investissement et un excédent de 219 904.17 € en fonctionnement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Madame Danielle PRUDHOMME est désignée Présidente pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET COMMUNE : vote du compte administratif 2022**

Présentation du compte administratif 2022 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Responsable du Service de Gestion Comptable.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 574 465.65 € et les dépenses à 354 561.48 € soit un excédent de 219 904.17 € pour 2022 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 931 055.07 € soit un solde d'exécution cumulé de 1 150 959.24 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 237 298.78 € et les dépenses à 234 326.53 € soit un excédent de 2 972.25 € pour 2022 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 111 472.64 € soit un solde d'exécution cumulé de - 108 500.39 €.

Les restes à réaliser de 2022 font apparaître un solde négatif de 45 627.47 € (dépenses à réaliser de 70 631.96 € et recettes à réaliser de 25 004.49 €).

Avis favorable du CM à l'unanimité. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET COMMUNE : affectation du résultat 2022**

Présentation de l'affectation du résultat 2022.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 931 055.07 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 219 904.17 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 1 150 959.24 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 111 472.64 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 2 972.25 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 108 500.39 €.

Les restes à réaliser de 2022 font apparaître un solde négatif de 45 627.47 € (dépenses à réaliser de 70 631.96 € et recettes à réaliser de 25 004.49 €).

Le besoin de financement est de 154 127.86 €.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 996 831.38 € et le déficit d'investissement à 108 500.39 €. Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET COMMUNE : vote des taux des taxes locales 2023**

Présentation de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Aucune augmentation n'est prévue.

Le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023 est de 244 763 € soit :

- au compte 73111 Impôts directs locaux un montant de 199 237 €

- au compte 74833 Etat - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières un montant de 45 526 €

Les taux 2023 sont fixés comme suit :

Taxe Foncière Bâtie (TFB)	38.35 %
Taxe Foncière Non Bâtie (TFNB)	70.53 %
Taxe d'Habitation (TH)	8.55 %

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET COMMUNE 2023**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 1 558 777.14 € et en section d'investissement à 1 169 936.63 € soit un total de 2 728 713.77 € compte tenu de l'affectation des résultats, des restes à réaliser et des prévisions 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte de gestion 2022**

Présentation du compte de gestion 2022 du budget assainissement indiquant un excédent de 158.35 € en investissement et un excédent de 6 519.19 € en fonctionnement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Madame Danielle PRUDHOMME est désignée Présidente pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : vote du compte administratif 2022**

Présentation du compte administratif 2022 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Responsable du Service de Gestion Comptable.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 45 666.17 € et les dépenses à 39 146.98 € soit un excédent de 6 519.19 € pour 2022 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 16 541.07 € soit un solde d'exécution cumulé de 23 060.26 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 23 546.79 € et les dépenses à 23 388.44 € soit un excédent de 158.35 € pour 2022 auquel s'ajoute l'excédent antérieur d'un montant de 78 817.91 € soit un solde d'exécution cumulé de 78 976.26 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : affectation du résultat 2022**

Présentation de l'affectation du résultat 2022.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 16 541.07 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 6 519.19 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 23 060.26 €.

En investissement, le résultat antérieur est de 78 817.91 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 158.35 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 78 976.26 €.

Les restes à réaliser et le besoin de financement sont nuls.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 23 060.26 € et l'excédent d'investissement à 78 976.26 €.

Ces montants seront reportés au Budget Primitif 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET ASSAINISSEMENT : tarifs de la redevance 2023**

Présentation des tarifs 2023 qui ont servi à la préparation du budget. Le montant de la redevance pollution et réseaux de collecte est donné par l'agence de l'eau Loire-Bretagne et s'élève à 0.160 €/m³ pour 2023.

Le calcul de la redevance a été fait sur la base d'une consommation de 120 m³ par abonné et par an et sur une consommation annuelle pour 2023 évaluée à 4 800 m³.

La part fixe sera de 195 € et la part variable sera de 2.30 € afin de respecter les lois en vigueur et d'équilibrer le budget.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2023**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 68 614.18 € et en section d'investissement à 102 523.05 € soit un total de 171 137.23 € compte tenu de l'affectation des résultats, du remboursement des intérêts, des recettes des redevances, des amortissements des travaux et des projets 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte de gestion 2022**

Présentation du compte de gestion 2022 du budget lotissement indiquant un résultat de 0.00 € en investissement et un résultat de 0.00 € en fonctionnement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Madame Danielle PRUDHOMME est désignée Présidente pour le vote du compte administratif.

- **BUDGET LOTISSEMENT : vote du compte administratif 2022**

Présentation du compte administratif 2022 qui est en conformité avec le compte de gestion réalisé par le Responsable du Service de Gestion Comptable.

En fonctionnement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2022 auquel s'ajoute le résultat antérieur d'un montant de 0.00 € soit un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, les recettes de l'exercice s'élèvent à 144 408.00 € et les dépenses à 144 408.00 € soit un résultat de 0.00 € pour 2022 auquel s'ajoute le déficit antérieur d'un montant de 144 408.00 € soit un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **BUDGET LOTISSEMENT : affectation du résultat 2022**

Présentation de l'affectation du résultat 2022.

En fonctionnement, le résultat antérieur est de 0.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de 0.00 €.

En investissement, le résultat antérieur est de - 144 408.00 € auquel s'ajoute le résultat de l'exercice 2022 d'un montant de 0.00 € ce qui fait un solde d'exécution cumulé de - 144 408.00 €.

Les restes à réaliser sont nuls.

Le besoin de financement s'élève à 144 408.00 €.

Le résultat d'exploitation est de - 144 408.00 € (déficit) et sera reporté au BP 2023.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT 2023**

Présentation du budget qui s'équilibre en section de fonctionnement à 288 818.00 € et en section d'investissement à 288 816.00 € soit un total de 577 634.00 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **SUBVENTIONS 2023**

Monsieur le Maire passe en revue le tableau des subventions pour les associations et propose un montant validé ou non par le CM. Il est rappelé que les subventions sont versées uniquement aux associations qui fournissent leurs comptes annuels et qui réalisent des manifestations. Le montant inscrit au compte 65748 est de 5 000 €.

- **Délégation à l'exécutif pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres**

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local.

Instauré au 1^{er} janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes).

Le référentiel M57 offre des possibilités en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Avis favorable du CM à l'unanimité. *Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote.*

- **AMAC 23 : contribution 2023**

Monsieur le Maire présente la demande de versement de la contribution 2023 pour l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse qui s'élève à 132 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **EPICERIE "Le Petit Marché" : révision des loyers (commerce et appartement)**

Les loyers doivent être révisés au 01.04.2023.

Actuellement de 158.91 € pour le commerce et de 201.20 € pour l'appartement, ils passeront à 164.46 € pour le commerce et à 208.23 € pour l'appartement.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **CAMPING : devis pour l'agrandissement du bureau d'accueil (lingerie)**

Monsieur le Maire présente les devis des entreprises pour la construction d'une lingerie accolée au bureau d'accueil du camping.

Le devis de l'entreprise MARTINET d'Azéables pour l'agrandissement en ossature bois, la charpente, le bardage, la couverture, l'isolation et la menuiserie s'élève à 22 721.95 € HT soit 24 994.15 € TTC.

Le devis de l'entreprise MARTINET d'Azéables pour la maçonnerie (dalle béton et percement d'une porte intérieure) s'élève à 6 651.00 € HT soit 7 981.20 € TTC.

Le devis de l'entreprise BERNARD de Crozant pour l'électricité et la plomberie s'élève à 3 095.11 € HT soit 3 714.13 € TTC.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **RIFSEEP : mise en place et critères d'attribution pour les agents de maîtrise**

Monsieur le Maire explique que la délibération prise le 10 juillet 2020 doit être complétée d'un paragraphe attribuant ce régime indemnitaire pour les agents de maîtrise et précise que les autres critères restent inchangés.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Aménagement du bourg : désignation du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire explique que 4 candidats ont répondu à l'appel d'offres.

Une première audition des candidats a eu lieu le 16.09.2022 en présence des services de la DDT de la Creuse et du CD 23.

Un classement des offres a été fait selon 4 critères d'attribution à 25 points chacun.

A l'issue de cette audition, des compléments d'informations ont été demandés à chaque prestataire. Suite à un désistement d'un des candidats, 3 restaient en lice.

Un 2^e classement a été réalisé en fonction des documents fournis.

Une deuxième audition a eu lieu le 19.12.2022 en présence de la DDT 23 afin de pouvoir négocier avec les deux prestataires qui répondaient aux différents critères.

Le candidat Atelier CAP Paysage a été retenu pour un montant de 206 700 € HT.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

- **Vente d'une partie de terrain communal au Département de la Creuse**

Monsieur le Maire explique que le Département de la Creuse souhaite acquérir une partie de terrain communal le long de la RD 72, soit la parcelle C 1987 (ancienne parcelle C 20) Les Justices pour une superficie de 176 m² et pour un montant de 75.31 €.

Avis favorable du CM à l'unanimité.

Informations diverses

- Lettre de remerciements de Lire en Creuse pour la subvention 2022

- Lettre de remerciements de l'Amitié Crozantaise pour la subvention 2022

- Lettre de l'Association de Parents d'Elèves du RPI Maison-Feyne/Villard/Fresselines pour remercier pour le prêt de la salle polyvalente



Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n°2020-06-12-04 du Conseil Municipal en date du 12.06.2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Décision du 15.02.2023

SERRU'MÉTAL de Colondannes : réalisation et pose de 4 châssis fixes à l'ancienne école.
Montant : 1 572.80 € HT soit 1 887.36 € TTC

Décision du 27.03.2023

SERRU'MÉTAL de Colondannes : réalisation et pose de 4 rampes d'escalier à l'épicerie.
Montant : 764.95 € HT soit 917.94 € TTC

Le Secrétaire de Séance,

Bertrand MICARD



Crozant, le 17 avril 2023
Le Maire,

Didier LAVAUD

